

## BILAN CLIMATIQUE ET HYDRIQUE A OUCQUES LA NOUVELLE

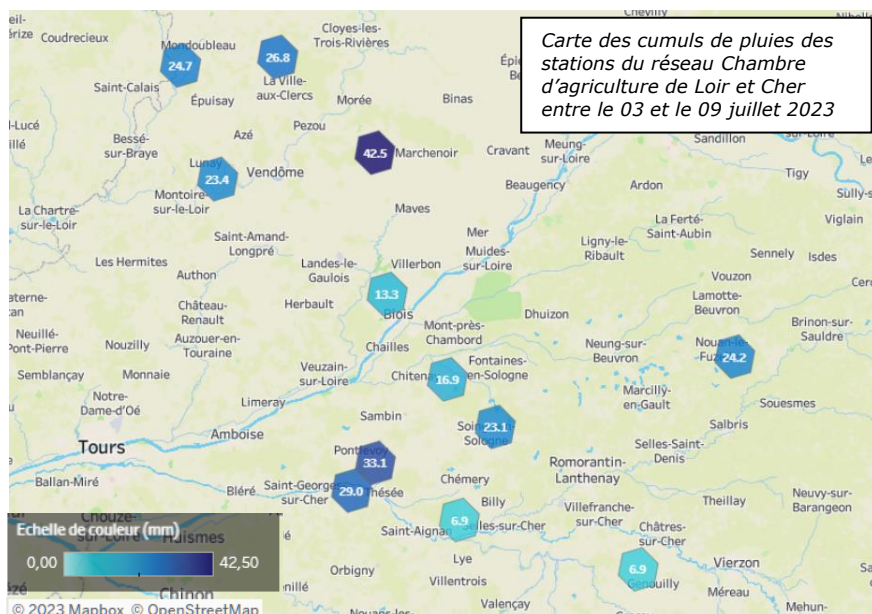
Périodes	Pluie (mm)	ETP (mm)	Maïs		Soja		Tournesol	
			ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé
Avril	49	47	9	-	7	-	4	-
Mai	27	107	44	17	55	28	38	11
Juin	57	136	97	57	121	92	99	53
01 <sup>er</sup> au 09 juillet	26*	37	37	68	39	105	33	60
Prévisions à 10 jours								
10 au 19 juillet	-	53	58	126	51	156	53	113

Sources des données : Station du réseau de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

### Etat de la réserve utile (RU) des sols au 09 juillet

Sol / Culture	Superficiel RUmax = 75 mm RS = 25 mm		Moyen RUmax = 120 mm RS = 40 mm		Profond RUmax = 150 mm RS = 50 mm	
	RU au 09/07	Date d'irrigation conseillée	RU au 09/07	Date d'irrigation conseillée	RU au 09/07	Date d'irrigation conseillée
<b>Maïs</b>	<b>54 mm</b> 2 tours	16/06 – 04/07 – <b>15 juillet</b>	<b>69 mm</b> 1 tour	07/07 – <b>15 juillet</b>	<b>69 mm</b>	<b>13 juillet</b>
<b>Soja</b>	<b>47 mm</b> 3 tours	13/06 – 26/06 – 03/07 – <b>14 juillet</b>	<b>62 mm</b> 2 tours	16/06 – 04/07 – <b>14 juillet</b>	<b>62 mm</b> 1 tour	01/07 – <b>13 juillet</b>

➤ **La stratégie d'irrigation présentée ici est de maintenir le stock d'eau du sol supérieur à la réserve de survie (RS = 1/3 de la RUmax). Au 01<sup>er</sup> avril la réserve utile est considérée comme entièrement rechargée.**

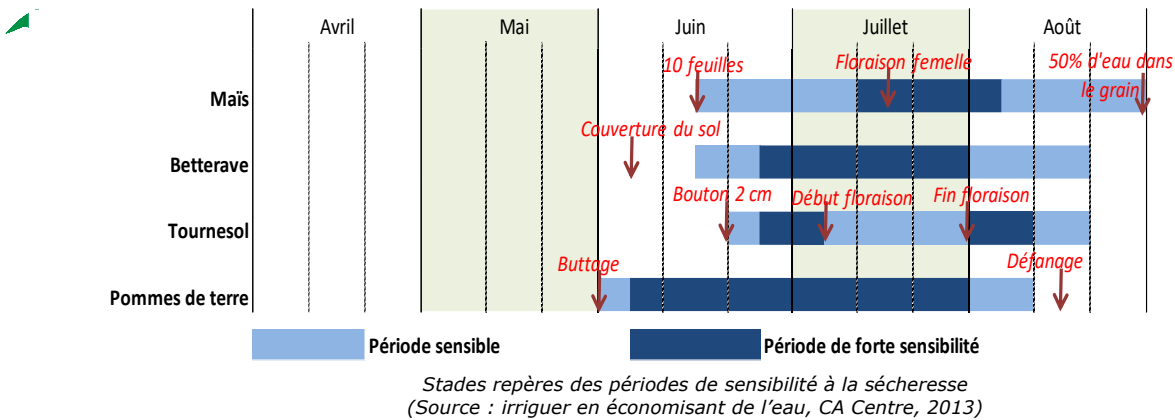


Les conseils sont établis à partir d'un bilan hydrique basé sur le secteur pluviométrique de Oucques la Nouvelle jusqu'au 30 juin. *\*Pour le mois de juillet, les cumuls de pluies ayant été très hétérogènes selon les secteurs, une moyenne de la pluviométrie a été réalisée à l'échelle départementale soit 26 mm du 1<sup>er</sup> au 10 juillet.*

**Prévisions météorologiques pour les 10 jours à venir :** Le ciel alternera entre nuages et éclaircies. Aucune pluie significative n'est annoncée. Les températures minimales seront comprises entre 12°C et 16°C, et températures maximales entre 24°C et 31°C.

## CONSEIL IRRIGATION EN VOLUME LIMITE

- Raisonner le choix de la dose d'irrigation selon la capacité de rétention du sol. 1m<sup>3</sup> d'eau gaspillé = 2 m<sup>3</sup> d'eau perdus : Pour un surdosage de 10 mm, c'est 100 m<sup>3</sup>/ha perdus sur la parcelle mais aussi 100 m<sup>3</sup>/ha de perdus pour une autre parcelle !
- Pour valoriser au mieux l'eau disponible, les apports doivent être réservés à la période de forte



### Rappel :

Les conseils suivants sont établis sur la base de 26 mm de pluie entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juillet.

Retarder ou avancer les dates d'irrigations conseillées ci-après d'1 jour par tranche de 4/5 mm de pluies en plus ou en moins sur vos parcelles.

## CONSEILS SUR MAÏS, Stade moyen : 14-16 feuilles à début floraison femelle

- En sols superficiels, le 3<sup>ème</sup> tour d'eau est à envisager autour du 15 juillet. Sans pluie un 4<sup>ème</sup> passage sera à envisager après un délai de 7 jour.
- En sols moyens, le 2<sup>ème</sup> tour d'eau est à programmer autour du 15 juillet. Appliquer ensuite un délai de retour de 8-9 jours sans pluie.
- En sols profonds, un 1<sup>er</sup> passage est à envisager autour du 13 juillet. Si vos sols le permettent l'apport peut-être de 40 mm.
- Volume limité sur maïs : Une restriction modérée en début et fin de cycle occasionnent des pertes de rendement limitées. Les apports d'eau doivent être réservés à la période critique du maïs, soit 10 jours avant floraison femelle à 20 jours après. Autre solution : maintenir le nombre de passages indiqués mais modérer la dose appliquée (25 mm) pour gagner au final deux à trois passages d'eau sur la campagne.

## CONSEILS SUR SOJA, Stade moyen : floraison

- Sans pluie, le rythme d'irrigation est similaire à celui du maïs, compter 7 jours entre 2 passages sur les sols superficiels, 8-10 jours pour les sols moyens et 10-12 jours sur sols profonds.
- En sols superficiels, le 4<sup>ème</sup> tour d'eau peut être déclenché autour du 14 juillet. Sans pluie le 5<sup>ème</sup> passage sera à envisager après un délai de 7 jour.
- En sols moyens, le 3<sup>ème</sup> tour d'eau est à programmer pour le 14 juillet.
- En sols profonds, le 2<sup>ème</sup> tour d'eau est à réaliser autour du 13 juillet.



## CONSEILS SUR TOURNESOL, Stade moyen : floraison

---

- Source Terres Inovia : Si la structure du sol n'entrave pas sa croissance racinaire, le tournesol est capable d'exploiter les horizons les plus profonds jusqu'à 2 m, et d'extraire la totalité de l'eau disponible, là où d'autres cultures ne peuvent extraire que les 2/3 de la réserve utile.  
Ici, l'irrigation est déclenchée quand la réserve atteint 1/6 de la RUmax.
- **En sols superficiels à moyens**, l'irrigation se pilote généralement avec un 1<sup>er</sup> passage avant floraison, suivi de 1 à 3 passages fin floraison pour le remplissage des grains avec un délai entre les passages de 10 jours sans pluie. Si les feuilles jaunissent le 1<sup>er</sup> passage peut être effectué plus tôt.
- En **sols superficiels et en sols moyens**, réaliser un tour d'eau la semaine prochaine s'il n'y a pas de pluie annoncée .
- En **sols profonds, les réserves sont suffisantes pour les 10 prochains jours. Selon la météo, 1 à 2 passages pourront être réalisés pour le remplissage des grains à partir de fin floraison**

## CONSEILS SUR SORGHO ET MILLET

---

- La période de forte sensibilité au stress hydrique du sorgho et du millet se situe entre le stade gonflement jusqu'à la floraison. Ne pas irriguer en août après la floraison au risque de faire reverdir la végétation et de décaler la maturité. Cependant, à partir du stade 8 feuilles et pour les variétés les plus sensibles, l'épiaison peut être affectée en cas de fort déficit hydrique.

**Sarah BELLALOU** (Conseillère agroenvironnement – eau)  
Mail : [sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr)  
Tel : 02 54 55 20 07

**Frédéric CADOUX** (Conseiller spécialisé grandes cultures)  
Mail : [frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr)  
Tel : 02 54 23 11 25



## SITUATION HYDROLOGIQUE

Un [arrêté préfectoral](#) a été pris le 06 juillet 2023 ; constatant le franchissement des seuils et les restrictions suivantes :

### **HORS NAPPE DE BEAUCE**

Débit Seuil (l/s)		Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Zones concernées		<b>Loir amont Braye Affluents de la Loire aval Cosson</b>	<b>Brenne Affluents de la Loire amont Masse</b>	<b>Cisse amont</b>
Mesures	Pour les prélèvements en eau superficielle	Réduction de 20% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Réduction de 50% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Interdiction totale, sauf exceptions
	Pour les prélèvements en eau souterraine	Pas de restriction	Pas de restriction	Interdiction de 12h à 19h tous les jours

Plus d'informations [ici](#) pour connaître les dérogations et si votre commune appartient à la zone d'alerte accéder à la [carte interactive](#).

### **SUR LA NAPPE DE BEAUCE**

Débit Seuil (l/s)	Alerte
Zones concernées	<b>Beauce Blésoise – Expérimentations 2023</b>
Mesures	Interdiction de 12h à 19h tous les jours (soit 49h d'arrêt par semaine)
Exceptions :	Aucune restriction pour les cultures maraîchères

Pas de restrictions sur la nappe de Beauce Centrale.

### **SUR LES PRELEVEMENTS DIRECT EN LOIRE** : Pas de restriction en cours.

Lors de la Cellule Eau départementale, il a été indiqué que les 2 barrages de Naussac et Villerest qui réalisent le soutien d'étiage de la Loire sont respectivement rechargés à 48% et 99%. Ces niveaux devraient permettre une gestion de l'étiage de la Loire sans grandes difficultés jusqu'à la fin juillet.



▲ **A savoir** : Chaque semaine, les services de la DDT font un état des débits des cours d'eau le mardi sur les 3 derniers jours. Sur la base de ces éléments, le préfet de Loir et Cher prend une décision et signe un arrêté communiqué le vendredi.

Le tableau ci-dessous rapporte les débits moyens journaliers (l/s) des 3 derniers jours, sur les 15 zones d'alerte définies dans [l'Arrêté Cadre Sécheresse Départemental en Loir-et-Cher hors périmètre de l'Organisme Unique \(Nappe de Beauce\) signé le 21 avril 2022](#).

Zone d'alerte	Station hydrométrique	Débit moyen journalier en l/s			Débit Seuil (l/s)		
		04/07	05/07	06/07	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Les Mauves	La Mauve de Détourbe à Meung-sur-Loire	468	468	ND*	500	450	340
Affluents Loire amont	L'Ardoux à Lailly-en-Val	ND*	ND*	ND*	50	35	20
Affluents Loire aval	La Cisse à Nazelles-Négron	560	595	458	600	480	360
La Brenne	La Brenne à Villedômer	279	293	271	330	300	210
L'Aigre	L'Aigre à Romilly-sur-Aigre	437	436	ND*	250	190	140
La Cisse amont	La Cisse à Coulanges	258	244	245	400	290	250
Le Cosson	Le Cosson à Chailles	357	388	388	450	360	270
La Masse	La Brenne à Villedômer	279	293	271	330	300	240
Le Cher	Le Cher à Selles-sur-Cher	12187	12269	12101	7000	6250	5500
Le Fouzon	Le Fouzon à Meuses	884	888	902	700	600	490
Le Beuvron	Le Beuvron à Montrieux en Sologne	218	425	396	125	110	95
		<b>07/07</b>	<b>08/07</b>	<b>09/07</b>			
Loir amont	Le Loir à Villavard	3099	4145	3683	3000	2500	2000
La Braye	La Braye à Valennes	316	328	331	350	300	250
Loir aval	Le Loir à Durtal	6397	6628	6993	5500	4500	4000
La Sauldre	La Sauldre à Pruniers en Sologne	1897	1561	2160	1500	1300	1250

\* Non Disponible

! \ Les débits pour plusieurs cours d'eau ne sont pas disponibles au-delà du 06 juillet.

Les données des stations de mesures hydrométriques : <https://hydro.eaufrance.fr/>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau pris en France est consultable sur le site Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> et sur le site de la Préfecture : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau en Loir-et-Cher pour l'usage agricole est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : [Arrêtés sécheresse - Chambres d'agriculture](#)

